

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2021/2325 de la Commission du 16 décembre 2021 établissant, conformément au règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 465 du 29 décembre 2021)

Page 37, à l'annexe II, rubrique «**BAŞAK Ekolojik Ürünler Kontrol ve Sertifikasyon Hizmetleri Tic. Ltd**», point 3, troisième ligne de la première colonne du tableau:

au lieu de: «TU-BIO-175»,

lire: «TR-BIO-175».

Page 64, à l'annexe II, rubrique «**Food Safety SA**», point 3, chiffres des numéros de code de toutes les lignes de la première colonne du tableau:

au lieu de: «197»,

lire: «198».
